[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **67 (1996)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Les métiers de demain 2

Entreprise et management environnemental 3

Demandeurs d'asile enfants, quel accueil dans le Jura ? 7

L'entrée d'un parent en institution pour personnes âgées, l'aspect financier 10

par Jean-Paul Bovée, Secrétaire général de l'ADIJ

Les métiers de demain

Comment évaluer le profil des emplois qui seront offerts, chez nous, dans un proche avenir ? On sait que dans les entreprises, qu'elles soient industrielles, artisanales ou tertiaires, il se trouve des personnes qui ont des idées assez claires à ce propos. Il est donc possible - et extrêmement intéressant - de récolter ces points de vues selon une systématique précise, d'en faire la synthèse et de les analyser, cela à intervalles réguliers dans le temps.

L'ADIJ et ses commissions, sur mandat du canton du Jura, avec la collaboration du Service de l'industrie, des arts et métiers et du travail, mettra en place cet instrument d'observation au cours des mois qui viennent. Ce travail permettra d'obtenir des informations qui font actuellement presque complètement défaut et contribuera, entre autres choses, à orienter les efforts en matière de formation.

La méthode utilisée s'inspire de celle développée notamment par la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire) dite «privilégiant le point de vue des acteurs» ; elle comprend plusieurs étapes.

La première est la constitution d'un Groupe d'évaluation et de suivi (GES), composé d'une dizaine de personnes, dont la mission principale est d'identifier les gens auxquels il faudra demander leur avis. Le critère principal sur lequel repose le choix de ces personnes est leur «utilité», c'est-à-dire leur capacité présumée à nous apporter un savoir et des compétences sur la question, et non pas leur représentativité (politique, professionnelle ou autre). Elles seront donc choisies parmi les milieux qui, à priori, nous paraissent les mieux à même de disposer de connaissances relatives aux métiers de demain.

Sur cette base, nous procéderons ensuite à des entretiens individuels (probablement entre 30 et 40). Enfin, des discussions en groupes seront organisées, afin de procéder à une évaluation interactive

Les entretiens seront consignés puis mis au net selon un canevas commun et une grille d'analyse qui constitueront la base de l'outil d'observation temporelle qui sera utilisé par la suite. L'avantage essentiel de la méthode prévue, qui se caractérise par son côté pratique et opérationnel, est de permettre l'obtention d'information immédiatement utile et de favoriser sa diffusion non seulement auprès des experts et du mandant, mais aussi parmi tous les partenaires ayant participé à la procédure d'évaluation et aux entretiens.

Cela dit, venons-en au numéro d'aujourd'hui, dans lequel nous publions la première partie d'un dossier (qui en comprendra trois) élaboré par Patrick Spozio, de Juratec S.A., sur les normes ISO 14000, concernant la gestion environnementale, qui commencent d'être appliquées par des entreprises de nos régions.

Nous proposons également des reflets du dernier colloque de la Commission sociale de l'ADIJ, qui portait sur la question très concrète du coût, pour les familles, du placement d'un parent en institution pour personnes âgées.

Enfin, nous avons intégré dans ce numéro un article rédigé par l'AJADA (Association jurassienne pour l'accueil des demandeurs d'asile), traitant de la question, parfois douloureuse, des enfants demandeurs d'asile. Porté par la Commission sociale, ce dossier comprendra très probablement une suite. ■

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand, Delémont, Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
67e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.–
Prix de ce numéro : Fr. 14.–